



# BARNEVILLE-CARTERET



## Révision du P.L.U. La Concertation



**PLANIS**  
Aménagement • Environnement • Urbanisme

### SIEGE

210, rue Alexis de Tocqueville  
Parc d'Activités du Golf  
50 000 SAINT-LÔ  
Tél. : 02 33 75 62 40  
Fax : 02 33 75 62 47  
contact@planis.fr

[www.planis.fr](http://www.planis.fr)

# LA CONCERTATION

*« Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant : a) Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; (...) A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. »*

*Art L300-2 du code de l'urbanisme*

Une réponse ministérielle précise que *« la concertation pourra prendre la forme de réunions publiques, d'expositions de plans et de maquettes, d'information du public par les journaux locaux, de la tenue d'un registre mis à la disposition du public par exemple »*. Toutefois la loi SRU n'a pas définie de contenu minimal à cette concertation dont les modalités doivent pouvoir être adaptées en fonction du projet envisagé.

## 2 options

- Concertation classique
- Concertation renforcée

# LA CONCERTATION « CLASSIQUE »



**Présentation synthèse diagnostic, enjeux, orientations du PADD au Conseil Municipal**



**SYNTHESE ET PRÉSENTATION PPA\***



**PRESENTATION PUBLIQUE / EXPOSITION**



**Débat et VALIDATION du PADD par le conseil municipal**

**PPA\* : personnes publiques associées : DDTM, SCoT, communauté de communes, Chambre d'Agriculture , Conseil Général...**

# LA CONCERTATION « RENFORCEE »



**Présentation synthèse diagnostic, enjeux, orientations du PADD au Conseil Municipal**



**CONCERTATION par ATELIERS THEMATIQUES**

**Habitat** : travailler avec des notaires, des bailleurs, l'office HLM, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), les Bâtiments de France...

**Tourisme** : CDT, Office de tourisme, Communauté de communes Côtes des Isles, SCOT, Conservatoire du littoral, SYMEL, gestionnaires camping, école de voile, autres professionnels du tourisme...

**Economie** : CCI, chambre de métiers, Communauté de communes Côte des Isles, SCOT,...

**Déplacements** : travailler avec des communes voisines, la Communauté de communes Côte des Isles, Association des randonneurs, le Conseil Général de la Manche, représentants de la population...



**SYNTHESE et présentation PPA**



**PRESENTATION PUBLIQUE / EXPOSITION**



**Débat et VALIDATION du PADD par le conseil municipal**